

**Association du Centre d'Etudes et de Réalisations pour l'Education (ACEREP) -
Convention et attribution d'une subvention pour le fonctionnement de l'Atelier
Pédagogique Personnalisé (APP) «Lieu Ressources»**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par convention du 16 février 1987, la Ville a chargé l'ACEREP de gérer et d'animer l'APP «Lieu-Ressources».

La Ville mettait à disposition de l'APP «Lieu-Ressources» des locaux à l'Hôtel de Ville.

Une refonte de cette convention est apparue nécessaire, notamment suite au changement d'implantation de l'APP «Lieu-Ressources» précédemment hébergé à l'Hôtel de Ville.

Une subvention de fonctionnement est attribuée annuellement par la Ville.

Pour l'exercice 1991, cette subvention se monterait à 220 000 F (214 000 F en 1990).

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Député-Maire à :

- signer la convention à intervenir entre la Ville de Besançon et l'ACEREP pour le fonctionnement de l'APP «Lieu-Ressources»

- verser, dès la signature de la convention, 70 % du montant total de la subvention, soit 154 000 F et 30 % en septembre, soit 66 000 F.

Ces sommes seraient à prélever au chapitre 961.0/657.47020 de l'exercice courant.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.